



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Convention fiscale entre la France et le Rwanda

Question écrite n° 17482

### Texte de la question

Mme Huguette Tiegna interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le calendrier d'approbation de la convention fiscale entre la France et le Rwanda, signée le 22 juin 2023 à Paris. Elle souligne l'importance de cette ratification pour la promotion des intérêts économiques au Rwanda et exprime la nécessité de lever les obstacles actuels, tels que la double imposition, qui entravent le développement des entreprises françaises dans ce pays. Alors que la coopération avec le Rwanda est en nette progression depuis la visite du Président de la République à Kigali en mai 2021, la ratification de cet accord permettrait d'accroître la présence privée française dans le pays. Elle demande des informations sur le calendrier de présentation du projet d'accord bilatéral au Parlement pour son approbation, soulignant que la convention fiscale est déjà disponible sur le site internet du ministère de l'économie et des finances, mais que le Parlement n'a pas encore été saisi.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Huguette Tiegna](#)

**Circonscription :** Lot (2<sup>e</sup> circonscription) - Renaissance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17482

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 avril 2024](#), page 3374

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)